

Conditions de reprise
**DES PNEUMATIQUES
EN DÉCHÈTERIES**

Seuls les pneumatiques usagés provenant de véhicules légers de particuliers peuvent être collectés.

Les catégories concernées par la reprise sont :



Pneus de véhicules automobiles de particuliers

Conditions

- Déjantés, non souillés, non dénaturés
- VL, camionnettes, 4x4

Interdits :

- PL, agraires, génie civil, ensilages



Pneus de véhicules 2 roues de particuliers

Conditions

- Déjantés, non souillés, non dénaturés
- Motos ou scooters

Interdits :

- Cycles



Les pneumatiques issus des professionnels sont interdits en déchèterie !